



REAGIRE

Réunion institutionnelle

22 octobre 2024

Global Water Partnership
West Africa
Partenariat National de l'Eau du Bénin
(PNE-Bénin)

Réseau d'informations, d'échanges et d'appui aux acteurs du secteur de l'Eau,
Hygiène, Assainissement et GIRE (REAGIRE)

COMPTE RENDU DE LA REUNION INSTITUTIONNELLE SUR L'ASSAINISSEMENT DE BASE AU BENIN

Paris, 22 octobre 2024 - Maison Action Solidarité (MAS), 10, rue des Terres au Curé



Cette rencontre a bénéficié de l'appui financier des partenaires suivants :



Contexte

A l'occasion de l'accueil d'une délégation béninoise en France, le REAGIRE a organisé une rencontre d'échanges et d'informations sur l'accès à l'assainissement de base au Bénin avec les acteurs français de coopération et de solidarité internationales impliqués au Bénin sur des actions eau, hygiène et assainissement.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des activités de la plateforme REAGIRE, co-animée par le pS-Eau en France et le Partenariat National de l'Eau (PNE) au Bénin, pour une meilleure connaissance et donc une meilleure prise en compte par les acteurs de coopération français des politiques et stratégies sectorielles du Bénin concernant l'ODD 6.

La délégation béninoise est composée de :

- M. Pie DJIVO, Chef service assainissement à la Direction Générale du Développement Urbain du ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable.
- Mme Jocelyne VITEGNI, Conseillère Eau et Assainissement à l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).
- Mme Rachel ARAYE KPANOU, Animatrice du REAGIRE au Bénin.
- M. André ZOGO, Secrétaire exécutif du Partenariat National de l'Eau au Bénin (PNE-Bénin).

Les objectifs de la rencontre sont :

- Informer les acteurs de coopération français (ONG, associations, collectivités, acteurs institutionnels) des politiques et stratégies sectorielles concernant l'assainissement de base au Bénin, en conformité avec la Stratégie Nationale pour la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB) ;
- Favoriser les échanges d'expériences et de pratiques entre acteurs de coopération français qui interviennent au Bénin et les acteurs locaux béninois du secteur EHA.

Contextualisation du secteur de l'assainissement de base au Bénin

Intervenant :

M. Pie DJIVO, Chef service assainissement à la Direction Générale du Développement Urbain du ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du développement durable.

- Quelles sont les missions et attributions dévolues à la DGDU ? Quels sont les principaux textes réglementaires qui orientent le secteur de l'assainissement de base ?
- Quelle est la répartition des rôles et compétences entre acteurs institutionnels (DGDU et services déconcentrés), collectivités, structures d'exploitation, prestataires (opérateurs privés et ONG d'intermédiation sociale), ménages/communautés ?
- Quelle est la situation de la couverture en équipements sanitaires au Bénin ?
- Quelles sont les approches recommandées pour promouvoir l'hygiène et l'assainissement auprès des communautés ?
- Quels sont les types d'équipements et modes de gestion préconisés pour les ouvrages d'assainissement dans les lieux institutionnels et publics ?
- Quelles sont les priorités du gouvernement sur lesquelles les acteurs de coopération français pourraient se positionner pour développer le secteur ?

[Consulter le support de présentation](#)

Synthèse des échanges avec les participants

Qui doit s'occuper de la gestion et de l'entretien des blocs sanitaires dans les écoles ? (Philippe DI Loreto)

Les directions des établissements scolaires sont responsabilisées pour assurer cette gestion. Un comité d'hygiène est installé, composé la plupart du temps de professeurs et d'élèves qui à tour de rôle assurent le nettoyage des latrines et le remplissage des lave-mains. Des agents d'hygiène assermentés, issus des services déconcentrés de l'Etat, sont censés superviser et vérifier cette gestion en organisant au moins une visite par mois et par école.

A Parakou, ce sont effectivement des comités d'hygiène composés d'élèves et d'enseignants qui assurent l'entretien des blocs de latrines que la ville d'Orléans a contribué à réaliser ou à réhabiliter. Cette responsabilité qui incombe en partie aux enfants les sensibilise aux bonnes pratiques d'hygiène, à l'école mais aussi chez eux, en généralisant des gestes simples comme le lavage des mains (Alexandre Houssard).

Souvent, en matière d'assainissement autonome, on constate que ce sont des puisards qui sont préconisés pour l'infiltration des eaux usées ? Pourquoi ne pas recourir aux tranchées drainantes qui sont des solutions technologiques performantes et pas plus chères ? (Louis-Edouard Pouget)

Cette solution n'est effectivement pas vraiment répandue au Bénin. Son inconvénient, c'est qu'elle nécessite une emprise au sol plus importante, et cet espace n'est souvent pas disponible au niveau des concessions occupées par les ménages. D'où le recours plus systématique aux puisards.

A partir de quel volume traité, les plans directeurs d'assainissement (PDA) déjà élaborés considèrent qu'une station de traitement des boues de vidange est intéressante ? Par exemple, celle qui devrait être inaugurée à Lokossa dans le cadre du partenariat entre le GI-Mono et l'ONG Initiative Développement (ID), devrait traiter 800 m³/an (Gautier Hunout).

Même si ce volume n'atteint évidemment pas celui des stations déjà en exploitation, comme à Abomey-Calavi, Sèmè-Podji et Parakou, on ne peut pas disqualifier cette nouvelle station qui a été dimensionnée par des experts sur la base des études de flux à traiter dans la commune de Lokossa. Le PDA du département du Mono, qui comprend la commune de Lokossa, n'est pas encore achevé et il tiendra compte dans sa programmation de l'existence de cette station et de sa capacité de traitement des boues.

On constate parfois que des latrines construites au bénéfice de ménages ne sont pas forcément utilisées et deviennent des endroits de stockage de matériels ou de céréales. Comment arriver à changer les comportements et les mentalités des ménages pour obtenir leur pleine adhésion à l'utilisation des latrines ? (Alexandre Houssard)

Au Bénin, la stratégie actuelle proscriit de financer la construction de latrines individuelles au bénéfice des ménages. Pour amener les communautés à s'équiper en latrines et à les utiliser correctement, plusieurs approches et outils de sensibilisation existent et sont employés par des ONG et les agents d'hygiène présents dans les communes pour « déclencher » les populations, à partir de l'approche Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC). Cette approche consiste à faire prendre conscience aux communautés de manière très pragmatique des effets néfastes pour leur santé et l'environnement de continuer à pratiquer la défécation à l'air libre. Elle est promue par le gouvernement du Bénin à travers sa Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB), et l'UNICEF est un partenaire de premier plan pour la mise en œuvre de cette approche.

Au-delà des investissements dans des ouvrages d'assainissement qui sont assez facilement mobilisables auprès des bailleurs, qui finance le service une fois celui-ci mis en place ? Quels sont les mécanismes de financement mis en œuvre par les communes béninoises pour pérenniser ces services ? (Philippe Di Loreto)

L'hygiène et l'assainissement ne sont pas vraiment des préoccupations des autorités, tant nationales que locales. Au niveau des communes, ce faible portage politique se traduit souvent par l'inexistence d'une ligne spécifique pour l'assainissement dans la programmation budgétaire. L'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) fait d'ailleurs un plaidoyer en ce sens pour que les communes réservent une ligne budgétaire pour l'assainissement au moins égale à 5% du budget global.

Il faut aussi ajouter que les communes percevaient des financements transférés par l'Etat central pour assurer en partie la gestion des services Hygiène et Assainissement de Base (HAB) et aujourd'hui elles n'en bénéficient plus. Et l'assainissement en est le grand perdant.

Il existe aussi des initiatives pour faciliter des mécanismes de financement de l'assainissement qui reposent sur des facilités de crédits accordées à des ménages et/ou à des entreprises, comme celle promue par le programme MuniWASH financé par l'USAID et le Fonds National de la Microfinance (*voir ci-dessous en page 7 la présentation à télécharger de Mme Yadjidè Adissoda GBEDO*).

Témoignages d'acteurs de coopération français

Intervenant :

- M. Alexandre HOUSSARD, conseiller municipal délégué à la coopération décentralisée de la ville d'Orléans.
- ⇒ Retours d'expériences du partenariat de coopération décentralisée entre Orléans et Parakou.

[Consulter le support de présentation](#)

[Visionner le documentaire sur l'accès à l'eau potable réalisé par la ville d'Orléans à Parakou](#)

Synthèse des échanges avec les participants

Quel est le rôle de la commune de Parakou en ce qui concerne le suivi technique des travaux et les modalités de maîtrise d'ouvrage ? (Philippe Di Loreto)

L'ensemble des travaux sont gérés par la ville de Parakou, depuis l'élaboration des DAO, le processus de passation des marchés, le dépouillement des offres soumises par les entreprises et l'attribution des marchés. Mais il faut nécessairement l'accord préalable de la ville d'Orléans pour le décaissement des fonds qui sont logés sur un compte spécial hors budget général de la commune de Parakou, dédié au partenariat de coopération. La Secrétaire Exécutive de la mairie est l'ordonnateur des dépenses.

Une Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) a été recrutée, elle est en poste à la mairie de Parakou pour le suivi quotidien des activités. C'est un relai d'informations très important pour la ville d'Orléans.

Il faut rester très vigilant et bien anticiper le respect des calendriers car les procédures administratives et financières sont assez lourdes au Bénin, surtout depuis l'enchaînement des réformes structurelles portant sur la décentralisation et les collectivités.

Par exemple, chaque marché public, avant contractualisation avec l'entreprise adjudicataire, doit obtenir un avis de non-objection de la Direction nationale du contrôle des marchés publics, et là aussi il faut bien anticiper le temps que cette procédure peut prendre. Car en cas de rejet, l'appel d'offres doit être complètement repris (Gautier Hunout).

Est-ce que l'hygiène menstruelle est abordée dans les sessions de sensibilisation en milieu scolaire ? (André Zogo)

Pas directement. Jusqu'à présent, ces séances de sensibilisation ont porté principalement sur le lavage des mains, en insistant sur des rituels quotidiens pour ancrer la pratique et le geste dans les esprits des élèves.

C'est effectivement un sujet qui est abordé mais qui mériterait sûrement d'être renforcé, en construisant à l'avenir des cabines de latrines adaptées aux jeunes filles durant leurs périodes de règles.

Sur la période 2002-2024, une évaluation a-t-elle été faite concernant les réalisations et activités liées à l'assainissement, avant d'envisager d'étendre le programme à 8 autres écoles ? (Rachel ARAYE KPANOU)

Une évaluation a effectivement été faite par un cabinet indépendant car sur des programmes de cette ampleur (700 000 euros), les villes d'Orléans et de Parakou doivent rendre des comptes aux différents financeurs qui les soutiennent.

Chaque année au mois de novembre, la ville d'Orléans organise sur son territoire une semaine du Partenariat Orléans-Parakou, ponctuée d'animations et d'activités en lien avec le Bénin (expositions, projection de films, concours de dessin), pour faire vivre et perdurer cette coopération décentralisée qui dure depuis plus de 30 ans. Ce type d'événement annuel permet de conforter et de renforcer les liens d'amitié et l'interconnaissance entre les citoyens des 2 villes partenaires.

Intervenant :

- M. Hervé DUBOIS, directeur de l'Institut de Coopération Internationale (ICI).
⇒ Retours d'expériences du projet Toilettes à Compost (TAC) mis en œuvre à Djougou

[Consulter le support de présentation](#)

[Visionner le film vidéo réalisé sur le projet TAC dans la commune de Djougou](#)

Synthèse des échanges avec les participants

Beaucoup d'agriculteurs ne sont pas propriétaires des parcelles qu'ils cultivent et ils ont donc besoin d'obtenir de bons rendements rapidement, de peur de ne pouvoir cultiver sur les mêmes terres l'année suivante. C'est une des raisons qui peut expliquer leur attirance pour l'utilisation d'engrais chimiques, qui boostent davantage les cultures, au détriment d'engrais issus de la décomposition des boues de vidange, qui se transforment plus lentement en compost réutilisable. Est-ce que vous avez constaté le même phénomène à Djougou ? (Louis-Edouard Pouget)

A Djougou, le foncier appartient à ceux qui l'exploitent donc nous n'avons pas été confronté à ce phénomène. On nous avait également mis en garde contre d'autres freins d'ordre culturel concernant la réutilisation des matières fécales comme engrais pour le maraîchage. Mais là aussi, c'est un faux problème car nous n'avons pas rencontré de résistances sur ce sujet.

Au niveau de l'utilisation de l'eau pour le lavage anal, puisque nous sommes dans un milieu majoritairement musulman à Djougou, nous n'avons pas non plus rencontré de difficultés notables. Il suffit de bien expliquer aux usagers le concept et l'utilisation de cette latrine à compost et de prévoir évidemment un dispositif annexe (puisard) pour le lavage sans que les eaux usées entrent dans le seau de collecte des fèces.

Avez-vous des difficultés à trouver de la sciure de bois ? (Louis-Edouard Pouget)

Nous travaillons actuellement à trouver un produit de substitution à la sciure de bois avec des herbes sèches car le sac de sciure est devenu assez cher auprès des menuiseries (spéculation) mais aussi et surtout pour faire baisser la teneur en carbone dans les matières fécales et ainsi accélérer le processus de décomposition des matières organiques pour obtenir plus rapidement un compost prêt à l'emploi.

Combien y a-t-il d'agents collecteurs qui viennent récupérer les seaux à domicile ? (Thierry Hamelin)

3 collecteurs pour 450 familles, soit 1 collecteur pour 150 familles, à raison de 1 ou 2 passages par semaine dans chaque famille selon la configuration des quartiers.

La collecte doit être de proximité. Si l'agent doit parcourir plus de 10 km à tricycle pour effectuer sa tournée habituelle dans les quartiers, ce n'est plus rentable.

La zone de compostage doit être à l'extérieur de la ville mais pas trop éloignée non plus, pour les mêmes raisons économiques.

Est-ce que la mairie de Djougou met du personnel technique à disposition pour organiser ce service de vidange à domicile puis de compostage ? (Philippe Mouton)

La mairie contribue à travers l'identification des ménages bénéficiaires, les séances de sensibilisation à l'hygiène et à l'utilisation des latrines à compost, et elle devrait beaucoup aider dans la collecte des contributions mensuelles auprès des ménages dès qu'elles seront instaurées. La maire a également mis à disposition le terrain qui abrite la compostière à l'extérieur de la ville.

Où en êtes-vous dans les étapes de certification obligatoire du compost par les autorités pour pouvoir le vendre sur le marché ? (Philippe Mouton)

Le processus est enclenché mais pas encore abouti auprès de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) et du ministère du Cadre de Vie, qui doivent valider des analyses biologiques approfondies du compost pour vérifier qu'il est bien exempt de tout germe pathogène, avant d'attribuer un numéro de certification.

Retours d'expériences de projets portés par des acteurs béninois

Les retours d'expériences ci-après ont été présentés par des acteurs de coopération béninois à l'occasion de la réunion sur l'assainissement de base organisée par le REAGIRE le 18 juillet 2024 à Porto-Novo au Bénin. Elle s'inscrit dans le cadre de l'organisation des rencontres d'échanges d'expériences et de pratiques entre acteurs du secteur Eau-Hygiène-Assainissement.

1/ Mme Monique Zinhoué GBAGUIDI, Consultante et Assistante technique COWI entre 2018 et 2021 pour la mise en œuvre du Programme OMIDELTA.

⇒ Retours d'expériences sur l'opérationnalisation de la SNPHAB en milieu rural dans 25 communes du Sud Bénin

[Consulter le support de présentation](#)

2/ Mme Yadjidè Adissoda GBEDO, Directrice adjointe du Programme MUNIWASH financé par l'USAID.

⇒ Retours d'expériences sur les partenariats créés avec des institutions de microfinance pour développer des prêts adaptés aux professionnels de l'assainissement et aux ménages.

[Consulter le support de présentation](#)

3/ Mme Styline AGBAZAHOU, coordinatrice santé à la Croix Rouge béninoise.

⇒ Retours d'expériences d'un projet d'assainissement en zone lacustre mis en œuvre entre 2017 et 2021

[Consulter le support de présentation](#)



Ressources documentaires

Textes réglementaires spécifiques au Bénin

[Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement du Bénin](#)

[Loi N°2022-04 du 16 février 2022 sur l'hygiène publique en République du Bénin](#)

[Stratégie nationale de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base en milieu rural au Bénin \(2018-2030\)](#)

[Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base en milieux Urbain et Péri-Urbain \(SNPHAB-UPU\) 2018-2030](#)

[Plan National de Développement \(PND\) 2018-2025](#)

[Programme d'Actions du Gouvernement \(PAG\) 2021-2026](#)

Guides techniques et généralistes sur l'assainissement

[Développer les services d'assainissement : 16 questions pour agir](#) (pS-Eau)

[Choisir des solutions techniques adaptées pour l'assainissement liquide](#) (pS-Eau)

[Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation à l'hygiène et de promotion de l'assainissement \(ATPC, marketing social\)](#) (pS-Eau)

[Gérer les toilettes et les douches publiques](#) (pS-Eau)

[Mémento de l'assainissement](#) (GRET)

[Financer la filière assainissement \(mécanismes de financement à mettre en œuvre pour l'assainissement non collectif et semi-collectif\)](#) (pS-Eau)

Liste des participants

N°	Nom et Prénom	Structure
1	André ZOGO	Partenariat National de l'Eau (PNE) au Bénin
2	Jocelyne VITEGNI	Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)
3	Pie DJIVO	Direction Générale du Développement Urbain (DGDU)
4	Rachel ARAYE KPANO	REAGIRE / PNE Bénin
5	Philippe MOUTON	pS-Eau
6	Thierry HAMELIN	Eau sans frontières (ESFI)
7	Colette GENEVAUX	ONG SEVES
8	Yves ADAM	Association Compétences Solidaires
9	Philippe DI LORETO	Métropole de Lyon
10	Christophe LE JALLE	pS-Eau
11	Louis Edouard POUGET	Métropole de Lyon / Institut d'Appui au Développement
12	Gautier HUNOUT	ONG Initiative Développement
13	Sandra METAYER	Coalition Eau
14	Adrien LELEU	GOGITE
15	Jean-Thomas DELACOTTE	Electriciens sans frontières (ESF) / Délégation IDF
16	Alexandre HOUSSARD	Mairie d'Orléans
17	Mathilde MARTY	ONG Dignité Internationale
18	Hervé DUBOIS	Institut de Coopération Internationale (ICI)